

10. Nous estimons que pour parvenir à un développement durable aux niveaux national, régional et mondial il est nécessaire d'apporter des changements fondamentaux aux valeurs humaines relatives à l'environnement, ainsi qu'aux modes de comportement et de consommation, et de créer les institutions et processus démocratiques nécessaires.

11. Les pays membres de la CEE et la Communauté européenne sont pleinement conscients de leurs responsabilités particulières en ce qui concerne les problèmes d'environnement à l'échelle mondiale et sont prêts à diriger l'effort entrepris en vue de résoudre ces problèmes et à épauler les efforts des pays en développement dans les domaines de l'environnement et du développement.

12. Nous avons souscrit aux politiques, objectifs, principes et engagements énoncés ci-après en vue d'assurer un développement durable aux niveaux national, régional et mondial.

## II. ASPECTS ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

13. Eu égard à la relation de symbiose qui existe entre l'économie et l'environnement :

a) Intégrer les considérations relatives à l'environnement aux plans et politiques économiques et sectoriels et encourager toutes les institutions intéressées à être comptables de l'évaluation des effets de leurs programmes et politiques sur l'environnement.

b) Mettre au point des indicateurs nationaux valables du développement durable à prendre en compte dans l'élaboration des politiques économiques. L'un des moyens d'y parvenir consiste à compléter les systèmes de comptabilité nationale de manière à refléter, aussi fidèlement que possible, l'importance des ressources naturelles en tant qu'actifs non renouvelables ou renouvelables. A cette fin, nous engageons l'Organisation des Nations Unies à accélérer les travaux qu'elle consacre à la comptabilité des ressources naturelles et à la prise en compte des dépenses de lutte contre la pollution en tant qu'élément des coûts de production. Nous demandons par ailleurs à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'intensifier ses travaux sur les indicateurs économiques. Etudier les possibilités de modifier les formes actuelles de comptabilisation des ressources dans l'analyse des investissements, afin de donner plus d'importance à la viabilité à long terme qu'aux considérations à court terme.

c) Faire un plus large usage des instruments économiques, tout en mettant en oeuvre un éventail équilibré de mesures d'ordre réglementaire, en vue d'améliorer l'efficacité de la protection de l'environnement, de l'exploitation des ressources naturelles et de la consommation d'énergie. On pourrait inclure au nombre de ces instruments :